

**Association des historiens  
contemporanéistes de l'enseignement  
supérieur et de la recherche**

**Bulletin d'information n° 25**

**Hiver 2003**

## COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

(depuis l'Assemblée générale du 24 novembre 2001)

ATTAL Frédéric (Orléans)  
BOURILLON Florence (Paris XII)  
BOZO Frédéric (Nantes)  
CHASSAIGNE Philippe (Tours)  
DARD Olivier (Paris X)  
DAUPHIN Noëlle (Orléans), Responsable du *Bulletin*  
DELMAS Bruno (Ecole des Chartes)  
DU REAU Elisabeth (Paris III), Présidente  
EL GAMMAL Jean (Nancy III), Secrétaire général  
ENCREVE André (Paris XII) Vice-Président  
FORCADE Olivier (Amiens)  
GIRAULT Jacques (Paris XIII)  
GUILLAUME Pierre (Bordeaux III), Président honoraire  
LESCURE Jean-Claude (Grenoble)  
LEYMARIE Michel (Lille III)  
LUC Jean-Noël (Paris IV)  
MANIGAND Christine (Le Mans), Trésorière  
PETITEAU Natalie (Avignon)  
PREVOTAT Jacques (Lille III)  
REY Marie-Pierre (Paris 1), Vice-Présidente  
SALY Pierre (Paris 1), Responsable de *l'Annuaire*  
SIRINELL Jean-François (IEP Paris), Président honoraire

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers amis,

J'espère que la trêve estivale a été bénéfique pour tous.

Vous trouverez dans ce bulletin le rappel du calendrier concernant notre prochaine **assemblée générale le samedi 23 novembre 2002**, au cours de laquelle interviendront nos collègues du CNU. Je souhaite que nous soyons nombreux à venir les entendre et vous demande de sensibiliser vos collègues à l'intérêt de cette rencontre. Nous évoquerons sans doute aussi des problèmes d'actualité avec une équipe renouvelée au ministère et la mise en oeuvre annoncée de la réforme des études sur la base du 3, 5, 8 ou Licence, Master, Doctorat.

Ce bulletin comporte également la liste, mise à jour et actualisée des affectations de nos collègues d'histoire contemporaine en France.

Enfin une nouvelle version du compte rendu de la conférence de Mme Halimi est jointe à cet envoi à la suite de problèmes techniques qui avaient altéré le texte initial.

Je me réjouis de vous retrouver le 23 novembre, 9 rue Malher, bien amicalement.

**Elisabeth du Réau**

**VERS LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE EUROPÉEN  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
(Déclarations de la Sorbonne, de Bologne et de Prague,  
mai 1998-mai 2001)<sup>1</sup>**

*Compte rendu de la conférence  
de Suzy Halimi*

De la déclaration initiale de la Sorbonne (en mai 1998) à celle de Bologne (juin 1999) puis à la rencontre des ministres de l'Éducation à Prague (mai 2001) quels sont les objectifs proposés par les signataires de ces déclarations ? Quelles sont les étapes du processus. Comment en évaluer la portée ?

**Contexte et motivations – la déclaration de la Sorbonne (mai 1998)**

Il y a quatre ans, en mai 1998, à l'invitation de Claude Allègre (ministre de l'Éducation nationale du gouvernement Jospin) une rencontre se déroulait à la Sorbonne en présence des trois ministres de l'Enseignement supérieur des gouvernements d'Allemagne, Italie et Royaume Uni. Cette manifestation conjointe des ministres de quatre grands États de l'Union constituait le point de départ d'un processus vers la construction de l'espace européen de l'Enseignement supérieur.

***Dans quel contexte se développe ce processus ? Quelle en est la genèse ?***

*La promotion de la mobilité des jeunes en Europe* n'est pas un fait nouveau.

Les vertus du voyage pour l'éducation sont connues depuis longtemps. Au Moyen Âge il existait déjà une Europe médiévale du savoir; étudiants et maîtres se déplaçaient facilement entre les grandes universités de l'époque, la Sorbonne, Bologne, Oxford, Salamanque. A la Renaissance, Montaigne redisait l'importance d'aller froter et limer sa cervelle contre celle d'autrui. A l'époque des Lumières, on peut rappeler la tradition du «grand tour de l'éducation d'un gentilhomme».

Mais ce luxe restait réservé à une petite élite de privilégiés qui avaient le temps et les moyens d'effectuer ces voyages.

Ce qui est nouveau, de nos jours c'est que la *politique du voyage va se démocratiser*. C'est tout le sens des initiatives de la Commission en faveur des bourses prévues dans le cadre des programmes ERASMUS et SOCRATES (mises en place après l'Acte Unique) c'est-à-dire à la fin des années quatre-vingt et au cours des années 1980-90.

–D'autre part le voyage, qui n'est plus un luxe, fait partie du «*cursus*» et doit être reconnu comme tel. C'est dans ce contexte qu'est mis en place le système ECTS (Equivalent Credit Transfert System) pour faciliter la reconnaissance des programmes d'études.

–L'Union européenne qui se construit se rend compte que le *xxic* siècle sera celui du *savoir* ce qui justifie l'ambition de construire une Europe du savoir.

–Une autre justification apparaît aussi, le souci de promouvoir la mobilité, placée au coeur du dispositif est également en relation avec *l'employabilité*. En effet dès 1996, la Commission européenne avait publié un Livre vert qui dénonçait les obstacles liés à la question de la mobilité.

***La déclaration de la Sorbonne, à l'occasion du 800<sup>ème</sup> anniversaire de l'Université de Paris***

L'initiative française d'une rencontre des quatre ministres de l'Enseignement supérieur à l'invitation de Claude Allègre.

---

<sup>1</sup> Le texte proposé est un compte rendu de la conférence de Suzy Halimi, ancienne présidente de la Sorbonne Nouvelle (experte du Conseil de l'Europe). Il est présenté, à partir des notes de la conférencière, par Élisabeth du Réau qui a suivi également le processus depuis mai 1998 où elle assistait à la première rencontre comme vice-présidente de la même université.

Au cours de cette manifestation les ministres rappellent la nécessité d'une formation tout au long de la vie. Ils s'attachent ensuite à l'établissement d'un « état des lieux » après le livre vert de 1996 et s'interrogent sur les obstacles à la mobilité en Europe. Ils soulignent le manque de « lisibilité » des divers systèmes d'enseignement supérieur en Europe, la grande complexité qui rend très difficile la reconnaissance mutuelle des diplômes et des périodes d'études à l'étranger.

La déclaration a pour titre : *Harmoniser l'architecture des systèmes européens d'enseignement supérieur* (on notera qu'un an plus tard la formulation ne sera plus exactement la même). Cependant, en mai 1998, les ministres évoquent bien la nécessité de « rendre transparents » nos diplômes d'enseignement supérieur.

*À l'issue de la rencontre de la Sorbonne les recommandations précisent les points suivants*

– Un découpage et deux *cycles* principaux : « pré-licence et post-licence » pour favoriser les comparaisons et les équivalences.

– L'organisation de l'année universitaire en deux *semestres*.

– La généralisation du système d'ECTS.

– L'organisation d'un semestre à l'étranger pour tout étudiant au cours de sa scolarité.

Les recommandations prévoyaient certains détails concernant l'organisation du cursus pré-licence « undergraduate » (en soulignant la nécessité de la pluridisciplinarité) et « post-licence » « graduate » (débouchant sur un master et un doctorat).

Quelle fut la réception de l'initiative ?

En fait la démarche française a surpris. Madame Halimi souligne le fait que la Commission européenne se trouvait en quelque sorte « court-circuitée ». En revanche l'initiative a été bien accueillie par la communauté universitaire dans les 4 pays signataires.

Une invitation a été lancée à d'autres ministres venus les rejoindre. Le processus devait ainsi s'étendre à l'ensemble des partenaires de l'Union.

## **Bologne (juin 1999) une étape décisive**

### ***Des objectifs pour les Universités du grand espace européen***

Dès la conférence de Bologne, la démarche initiale s'élargissait, non seulement aux autres partenaires de l'Union mais aussi à un très grand nombre d'autres États européens candidats à l'entrée dans l'Union.

On peut donc considérer que le processus concernait bien, dans sa dimension élargie, l'espace européen de l'Enseignement supérieur dans lequel était bien sûr intégré le domaine de la recherche. Il s'agissait donc de la construction de « l'Europe du savoir ». Parmi les objectifs généraux, outre ceux déjà mentionnés à Paris, deux priorités sont soulignées :

– développer la compétitivité de l'Enseignement supérieur européen dans le monde.

– construire la citoyenneté européenne. En effet, dans le cadre d'une Europe du savoir à la dimension du continent, les signataires des 29 États européens concernés s'engageaient à bâtir des sociétés démocratiques fondées sur le partage des valeurs communes.

### ***Des engagements dans le cadre d'une coopération intergouvernementale à élargir***

À Bologne, certains aspects institutionnels sont évoqués dans le nouveau contexte politique la référence explicite à l'Union européenne disparaît et en revanche la notion d'autonomie des Universités est rappelée, dans le droit fil des principes fondateurs qui ont toujours été respectés depuis les premières étapes de la construction européenne (notamment au sein du Conseil de l'Europe).

Ainsi à Bologne en juin 1999 le processus s'inscrit bien dans le cadre de la coopération intergouvernementale et se réfère au rôle des organisations non gouvernementales ayant compétence en matière d'Enseignement Supérieur.

– adoption d'un système de diplômes lisible et comparable

2 – adoption d'un système essentiellement basé sur 2 *cycles principaux* : undergraduate (3 ans au moins) postgraduate conduisant au Master (5 ans) et doctorat (durée non précisée)

3 – établissement d'un système de crédits ECTS (pour favoriser la reconnaissance de périodes d'études à l'étranger)

4 – promotion de la mobilité des étudiants, des chercheurs, des personnels administratifs en supprimant les obstacles (notamment la complexité administrative)

5 – promotion de la coopération européenne, pour renforcer l'assurance de la qualité en définissant ensemble critères et méthodes d'évaluation

6 – promotion de la dimension européenne dans l'enseignement supérieur, à travers les programmes

d'enseignement, la coopération inter institutionnelle les cursus intégrés.

Le tout sans perdre de vue le respect de la diversité des cultures, des langues et des intérêts nationaux.

Quelques précisions furent apportées en marge du texte. Elles visaient à rappeler le principe de l'autonomie (commentaire du ministre italien), elles soulignaient qu'il s'agissait d'un cadre de référence non d'un cadre contraignant (commentaire du ministre français), enfin elles rappelaient la nécessité d'un concours complémentaire des gouvernements afin d'accompagner les efforts de la Commission (notamment pour ses programmes SOCRATES et LEONARDO).

La déclaration de Bologne était paraphée par les ministres de 29 Etats.

## **Le sommet de Prague (mai 2001) et l'impact du processus**

### ***Le sommet de Prague (mai 2001)***

Cette rencontre a été préparée par un groupe de travail composé de représentants de tous les Etats signataires qui devaient évaluer le suivi des premières déclarations et proposer des solutions pour accompagner le processus de rénovation. Le sommet de Prague a été précédé d'une importante rencontre à Salamanque : une Convention des universitaires qui ont travaillé en concertation avec les représentants des institutions concernées (mars-avril 2001).

Le sommet lui-même a associé les ministres de l'Enseignement supérieur, les représentants des institutions et du monde universitaire.

La rencontre a confirmé les acquis précédents évoqués à Bologne architecture du système reposant sur deux grands cycles, généralisation du système des crédits transférables (ECTS) impulsion donnée à la mobilité (en insistant sur sa dimension sociale).

Les participants ont particulièrement étudié les modalités de la coopération européenne dans l'évaluation de la qualité et les progrès à accomplir dans le domaine de la codiplômation. Ils ont à nouveau affirmé l'importance de l'éducation tout au long de la vie.

Ce sommet ne s'est pas conclu par une déclaration mais a consigné les avancées du processus.

Trois nouveaux pays se sont joints aux signataires de Bologne: la Croatie, Chypre et la Turquie. La Commission a rappelé sa volonté de soutenir ce processus en liaison avec des institutions universitaires et en soulignant le rôle joué par l'EUA, European University Association.

Les congressistes de Prague se sont donnés rendez-vous à Berlin en 2003.

### ***L'impact du processus un bilan provisoire***

Des *réformes importantes* ont marqué le paysage universitaire depuis les déclarations de Paris et Bologne.

L'Allemagne, l'Autriche, le Danemark ont vu confirmer leur évolution vers la création de diplômes « Bachelor » et « Master ». L'Italie a voté une loi d'orientation de l'Enseignement Supérieur, réorganisant la structure en

**3-5-8.**

En France, depuis le rapport Attali, des orientations nouvelles ont été proposées dans l'esprit du 3-5-8 mais la réforme s'opère par étapes. La première initiative a été la création du grade de maitre à BAC +5 attribué aux titulaires de DEA et DESS.

Cependant, les diplômes existants sont maintenus, une innovation, au niveau licence étant la création d'une licence professionnelle.

Ailleurs, notamment aux Pays Bas et en Belgique, des aménagements des cursus sont en cours pour donner également plus de lisibilité aux diplômes.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour remplir les engagements initiaux

### ***Les difficultés à surmonter ne sont pas négligeables et doivent être rappelées à l'heure d'un premier bilan.***

La mise en oeuvre des réformes a posé un certain nombre de problèmes parmi lesquels on identifiera les questions suivantes :

- la semestrialisation a exigé, pour les universités qui ne la pratiquaient pas, une adaptation des enseignements et une modification des rythmes de l'année universitaire qui ont suscité résistances et critiques.
- le système d'évaluation à travers la mise en place des ECTS modifie assez profondément les pratiques. Reposant sur le principe de 60 crédits pour une année (30 pour un semestre) il est l'objet d'interprétations qui ne sont pas toujours convergentes.
- le travail de reconnaissance mutuelle des diplômes est plus facile au niveau bilatéral et pose des problèmes de

mise en oeuvre dans une perspective multilatérale.

Un processus est donc en cours et d'ores et déjà la mobilité étudiante s'est développée. Les systèmes de capitalisation des crédits se généralisent.

La coopération qui est fondée sur la confiance mutuelle se développe.

Les défis à l'horizon de 2003 et 2004 sont liés à la perspective de l'élargissement de l'Union. Étendre la reconnaissance mutuelle des diplômes à 29 États avec le même degré de réussite est un pari audacieux.

La Sorbonne, Bologne, Prague sont autant d'étapes sur un chemin difficile mais la construction de l'Europe du savoir est un enjeu qui peut mobiliser les énergies.

